L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 26 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par HAGNE & WEISSE, No 8 rue de Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN 26 OCTOBRE.

NULLIFICATION.

[illegible] qu'on cherche à entretenir dans [illegible] Etats du Sud et du Nord ne tend à [illegible] la *nullification*, pour nous ser[illegible] [illegible] gue et qui [illegible] de la République. Il [illegible]

[illegible] La presse contribue puissamment à diriger l'opinion [illegible] vers la [illegible] Nous sommes heureux de trouver [illegible] Etats où [illegible] peuple. Nous [illegible] *Journal of Commerce* de New York qui vient de publier [illegible] presse [illegible] donner [illegible] traduction.

[illegible] la Caroline du Sud [illegible] Etats-Unis. Les [illegible] général Jackson [illegible] des maux et poussa une [illegible] Et cependant, c'est le [illegible] membre de s'insurger à [illegible] de la Caroline du Sud [illegible] importé est rebelle, [illegible] Mais il y a parmi [illegible]

[illegible] devoir de se [illegible] relative aux [illegible] Si nous devons sereiren [illegible] autant, vindrait [illegible] n'est pas besoin de [illegible]

[illegible] *mettre à exécution* [illegible] Les *nullifiers* [illegible] Nord. Or, l'opinion publique [illegible] des [illegible] du Nord. Et si l'opinion [illegible]

[illegible] esclaves fugitifs a été votée [illegible] Sud avait le droit de réclamer. [illegible] compromis [illegible]

[illegible] Georgie et dans le [illegible]

[illegible] Nord.

[illegible] Etats du [illegible] de New York a dit la [illegible] Nord.

[illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] de l'abolition de l'esclavage [illegible] Lousiane.

[illegible] de Hartford, dans le Connecticut [illegible] grand nombre le 12 [illegible] approbation ce [illegible] a refusé les [illegible] l'objet du Compromis [illegible] approuve, dans une [illegible] Californie dans [illegible] gouvernement [illegible] Nouveau Mexique, le [illegible] frontières du Texas, bill relatif à l'extradition des esclaves fugitifs. Relativement à cette dernière loi, les habitans de Hartford ont [illegible] pour [illegible] et dont le [illegible]

NOUVELLES DU TEXAS.

[illegible] le steamer *Galveston*, capitaine Rohmer, [illegible] avons reçu nos journaux du Texas jusqu'au [illegible] courant.

Le vote sur la question de savoir si l'on approuverait la proposition du gouvernement fédéral [illegible] frontières [illegible] favorable à la mesure.

Pour l'acceptation .... 155 voix.
Contre .... 62 "

Dans le comté de Milam, il n'y a eu qu'un seul vote contre l'acceptation. Dans celui de Harris [illegible] une vingtaine de voix contre et [illegible]

Deux goëlettes se sont perdues sur les côtes du Texas, le *Brother Jonathan* et l'*Eugène*, [illegible] Harrison.

[illegible] Les journaux du [illegible] la République du Sud. [illegible] *Natchez Courier* [illegible] 29 sont en faveur de l'Union [illegible] 7 démocrates [illegible] qu'un journal dont l'opinion [illegible]

[illegible] On sait que l'arrestation d'un esclave à Detroit a provoqué des manifestations hostiles de la part de la population [illegible] Le nègre évadé est gardé par [illegible] compagnie de troupes de ligne.

LES ALLEMANDS A CINCINNATI. — Les Allemands sont très nombreux à Cincinnati. On peut s'en faire une idée en apprenant qu'il arrive tous les ans dans cette ville plus de quarante mille lettres venant d'Allemagne. Ces lettres donnent à la poste un revenu de $4,000.

On écrit de New-York que tous les grands navires à voiles qu'on construit maintenant dans cette ville sont faits de manière à ce qu'il soit facile de les transformer au besoin [illegible] navires à hélices. Le jour n'est pas éloigné où la vapeur régnera en souveraine sur toutes les mers.

JENNY LIND.—Jenny Lind est à Philadelphie. Son premier concert dans cette ville avait attiré une foule immense. Elle a été saluée par des tonnerres d'applaudissements, et à peine avait-elle ouvert la bouche que la scène était couverte de bouquets.

DÉPART DU CAMBRIA.—Le steamer anglais *Cambria* est parti de Boston le 16 de ce mois pour Liverpool avec cinquante-un passagers, parmi lesquels se trouvait l'amiral Derel, appartenant à la marine espagnole.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier par la malle nos liasses de journaux européens, apportées par l'*America*. Nos dates vont jusqu'au 3 courant pour Paris et jusqu'au 5 pour Liverpool. Le sommaire télégraphique que nous avons publié dans notre dernier numéro renfermait les avis les plus importants de la dernière semaine européenne. Nous avons cependant trouvé dans les journaux de Paris des détails pleins d'intérêt que nous reproduisons plus bas.

LE COMPROMIS

JUGÉ PAR LA PRESSE FRANÇAISE.

Le Compromis trouve des approbateurs de l'autre côté de l'Atlantique. L'Europe républicaine a applaudi en apprenant que la sagesse de nos hommes d'Etat avait écarté les dangers qui menaçaient l'Union et résolu, à l'aide d'une honorable transaction, un problème qui paraissait [illegible] insoluble.

De tous les journaux de Paris la *Presse* et le *Journal des Débats* sont les mieux informés sur les affaires américaines. Voici ce que nous lisons au sujet du compromis dans la première de ces feuilles:

"En deux jours la chambre des représentans a voté les bills relatifs aux frontières du Texas, au Nouveau-Mexique, à l'admission de la Californie et au territoire d'Utah. [illegible] *membres épars* du Compromis de Clay, repoussé [illegible] dans son ensemble [illegible]

Quand ce vote, qui attache l'Union au pouvoir [illegible] danger qu'elle ait jamais couru, a été connu, Washington, disent les journaux, a changé d'aspect. Cent coups de canon ont été [illegible] grande voix, et une foule immense s'est portée vers les [illegible] de MM. Clay, Webster, Cass, Foote et Houston. Les représentans, acteurs [illegible] de reconnaissance [illegible] Webster et Cass [illegible] New York [illegible] de canon ont également annoncé [illegible] grand événement.

[illegible] que l'affaire [illegible] *mettre à exécution* [illegible] le caractère que nous lui avons vu [illegible] session, mais est revenu [illegible] Déjà, à propos des frontières de [illegible] Texas, les deux partis [illegible] Nord et du Sud s'étaient livrés [illegible] des combats où, sans l'effort d'intérêts et [illegible] fédéral, plus [illegible] près de se rompre. Mais [illegible] guerre du Mexique [illegible] danger à pris de sérieuses proportions, et [illegible] menaces qui ont [illegible] du pays. C'est seulement alors [illegible] des représentants, entre [illegible]

[illegible]

Les journaux se sont enfin mis d'accord [illegible] tous [illegible] Compromis, c'est-à-dire la politique de conciliation.

Par son vote du 7 de ce mois, la chambre des représentans a couronné ces nobles efforts, et les manifestations spontanées d'attachement au pacte fédéral qui ont éclaté à la nouvelle de son vote doivent trouver ici de l'écho. La démocratie européenne doit se réjouir que les Etats-Unis aient échappé à la crise qui les menaçait de travers, car elle a et elle aura long temps encore besoin que ce glorieux peuple croisse en puissance, en prospérité, en liberté, et prouve ainsi au vieux monde l'aptitude de l'homme à se gouverner lui-même.

UN DISCOURS DE LAMARTINE.

Nous remarquons le passage suivant dans un discours prononcé à Orléans par M. de Lamartine.

"La République, seule forme de gouvernement qui [illegible] Français, le 24 février au soir, au [illegible] de ses monarchies et des [illegible] de la révolution [illegible] de ses caractères [illegible] institution [illegible] Parce que le temps où nous vivons ne ressemble à aucun autre, et qu'un gouvernement doit être l'image du pays, des peuples et du temps qui le fondent, sous peine d'être en contre-sens à la nature des choses.

"Laissons donc de faire, nous philosophes, hommes d'Etat, orateurs, publicistes, que la République moderne ne comprenne bien sa [illegible] même.

"Sommes-nous à Lacédémone, sous des dieux qui n'étaient que les images brutales de la force et de la tyrannie? sous une métropole [illegible] l'abrutissement de la moitié de l'espèce humaine pour donner plus d'empire et [illegible] à l'autre moitié?

"Sommes-nous à Athènes, où un petit peuple, resserré dans une bourgade, défendue par la mer et par sa citadelle, tenait tout entier sur sa place publique, assistait en personne aux leçons de ses philosophes où aux discours de ses orateurs, et n'avait pour loi que le vent mobile de ses inspirations soudaines, soufflant de ses tribunes en plein air et le poussant tour à tour, comme les flots de la mer Egée, tantôt aux sommets de la sagesse et de l'héroïsme, tantôt aux excès et aux abîmes de la démagogie?

"Sommes-nous à Rome, où un patriciat tout puissant, qui avait survécu à la royauté détruite, tenait les rênes du gouvernement, partageait les magistratures avec les plébéiens, flattait, nourrissait, corrompait un peuple oisif, achetait des suffrages dont les dépouilles d'un monde asservi, dont il se distribuait les provinces, et ne faisait de Rome que la capitale de [illegible] le quartier-général de ses armées répandues sur tout l'univers romain?

"Sommes-nous à Venise, où un sénat aristocratique, composé d'un petit nombre de nobles, excluait la royauté de peur de partager sa tyrannie, et appelait République cette inquisition en famille qui avait, pour constitution l'espionnage, pour garantie le silence, et pour sanction le bourreau masqué?

"Sommes-nous en Angleterre, où la République de *Cromwell* n'était qu'une crise de fanatisme, une inspiration d'illuminés, un synode de prophètes armés, une véritable guerre de religion, où des fureurs de dévotion marchaient la hache levée contre les rois, et la bible levée contre les papes, pour soumettre la Grande-Bretagne au niveau de l'orthodoxie et de la démence du temps?

"Sommes-nous en 1793, où la République n'était que la colère du peuple au dedans et sa lutte désespérée au dehors, pour défendre deux choses qu'il croyait menacées tous les jours par les réactions et par les coalitions: l'égalité au dedans, la nationalité au dehors? Cette République, qui n'échappait à la terreur qu'elle ressentait que par la *Terreur* qu'elle répandait autour d'elle, et qui n'avait pour toute institution [illegible] que le dictature, l'échafaud et le canon?

"Non, nous sommes à des siècles et à des distances [illegible] de tout cela. Nous n'avons pas [illegible] commun, ce génie naturel du peuple Français, et nous nous figurions que l'institution aujourd'hui appelée République doive se modeler en rien sur des pays, sur des peuples, sur des époques, sur des modes pareils de gouvernements. Elle n'ont de commun avec nous que ce nom de République! Nom qu'il faut bien prendre, puisqu'il n'y en pas d'autres dans les langues pour exprimer le gouvernement du peuple par soi-même; mais nom qu'il faut traduire dans la langue du dix-neuvième siècle et dans le sens de notre civilisation.

"LAMARTINE."

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 3 octobre.

M. de Persigny, parti récemment pour l'Angleterre, n'est chargé d'aucune mission du gouvernement. M. de Persigny s'est rendu à Londres pour des affaires qui lui sont personnelles."

(*Communiqué par le ministre des affaires étrangères.*)

— Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui, (29 septembre) le journal le *Corsaire*, à la porte et dans ses bureaux, à raison d'un article intitulé: *L'Ere des Césars*, et contenant des offenses à la personne du président de la République.

Les poursuites sont dirigées contre le sieur Courteis, signataire de l'article, et Laurent, gérant du journal.

— On annonce le départ pour Turin de M. Lucien Murat. M. Lucien Murat serait chargé d'intervenir, au nom du gouvernement français dans le différend entre le saint-siége et le gouvernement sarde.

D'un autre côté, on lit dans le *Moniteur du soir*:

"On assure que des nouvelles reçues ce matin de Turin annoncent que le ministère piémontais aurait donné sa démission au jeune roi. Les hommes qui composent le cabinet voudraient essayer de laisser à des hommes nouveaux le soin de négocier un arrangement amiable entre le Piémont et la cour du Vatican."

— M. Horace Vernet, est, dit-on, très gravement indisposé des suites de [illegible] chutes de cheval qu'il a faites mardi dernier à la revue de Versailles.

— On écrit de Madrid, le 22 septembre, au *Courrier de la Gironde*:

"Le problème de la navigation aérienne, dont les savans français se préoccupent depuis si longtemps, vient de recevoir une solution dans notre ville. Le célèbre aéronaute espagnol J. Montemajor a fait dernièrement, à Madrid, des essais qui ont été couronnés d'un plein succès. A la suite d'un rapport des plus favorables fait par une commission spéciale, nommée par le gouvernement, des fonds suffisans ont été alloués à l'aéronaute pour la construction de son appareil.

"L'immense aérostat l'*Eole* est aujourd'hui presque entièrement terminé.

"Le 15 octobre prochain, M. J. Montemajor partira de Madrid dans un vaisseau aérien; en dépit des vents contraires, il passera au dessus des Pyrénées, traversera la France, et enfin se rendra à Londres, pour y recevoir du gouvernement anglais le prix offert au savant qui découvrira le moyen de voyager dans les airs, contrairement à tous les courans atmosphériques.

"L'*Eole* passera au-dessus de Bordeaux. Nous pourrons vous fixer prochainement sur le jour et l'heure de son passage."

— Les ambassadeurs du Népaul sont partis aujourd'hui pour Marseille, où ils s'embarqueront pour Calcutta. L'aîné des jeunes princes a donné hier une dernière séance à MM. Claudius Jacquand et Dantan, qui font, comme on le sait, son portrait en pied. Pour être en mesure, notre célèbre sculpteur a passé plusieurs nuits à cette rude besogne.

Le prince indien a adressé avant de partir, à M. Jacquand, 10,000 francs en souverains anglais, et 5,000 à M. Dantan. Ces deux portraits restent à Paris pour la prochaine exposition, et seront envoyés ensuite dans le Népaul, après que les artistes en auront fait deux copies pour le Musée de Versailles.

Le prince Jung Bahadour-Kouwur Rana a [illegible] dessins [illegible] Le peintre n'a pris que [illegible] Himalaya.

[illegible] personnes de la suite de l'ambassadeur [illegible] du Népaul [illegible] Paris [illegible] leur pays natal.

— Voici, sur le roi, et du prince indien, quelques [illegible] que nous trouvons dans l'*Evénement*.

"La suite était partie en avance, avec les bagages [illegible]

"Le départ n'a pas eu lieu sans difficultés, et a causé dans le quartier Saint-Honoré une petite émeute. [illegible] ne voulaient pas payer [illegible] La discussion n'était pas facile de français à Indou [illegible] les portes de l'hôtel Sinet, et se sont opposés à ce que [illegible]

"Il y eut un moment où, exaspérant la patience de Jung Bahadour [illegible]

[illegible]

"En effet, l'ambassadeur et ses deux cousins [illegible]

"Il s'est parti à son grand regret, au milieu [illegible] des regrets des audiences [illegible] de l'étonnement de tous."

— On lit dans le *Lorientais*:

"M. Lagrange, pharmacien à Lorient, travaille depuis quinze ans, à la confection de [illegible] guerre. Depuis quelque temps [illegible] M. le contre-amiral La Guerre, du [illegible] de la Place, de quelques autres personnes importants encore, [illegible] Le succès a justifié les prévisions de M. Lagrange, et surpasse de beaucoup les espérances de la commission.

"Nous ne connois les détails que sur [illegible] des [illegible] et les personnes échappées aux premiers éclats.

"Sur la terre dure, sur le bois, sur le rocher, sur tout corps, en un mot, qui offre une résistance quelconque, il éclate instantanément et d'une manière terrible.

"Après ces expériences, les membres de la commission dirent à l'inventeur: "Monsieur, vous devez être inscrit sur les registres du Congrès de la paix, car, après votre invention, il ne faut pas songer à faire la guerre." On prétend que M. Lagrange se fait fort, avec une caronade, et quatre pièces de canon, de couler en quelques minutes un vaisseau de 120 canons. On ne dit en mérite avec le gouvernement pour vendre son secret."

ALLEMAGNE.

PRUSSE.—*Berlin*, 29 septembre.—Dépêche. "Les 5e et 6e brigades d'infanterie ont reçu aujourd'hui l'ordre de se tenir prêtes à marcher."

Pièces diplomatiques—M. de Radowitz, ministre des affaires étrangères de Prusse, à M. le ministre des affaires étrangères de Hesse-Cassel.

"Le gouvernement royal de Prusse, par une dépêche adressée le 12 à son chargé d'affaires près la cour électorale de Hesse, et communiquée par ce dernier au ministre des affaires étrangères en Hesse, a exposé avec détail son opinion sur les événements qui s'accomplissent dans l'électorat.

"Il a, sans rappeler les rapports de l'électorat avec l'alliance du 26 mai 1849, et ne laissant ressortir que le manque d'un organe reconnu par toute l'Allemagne comme compétent pour agir dans de telles questions, invité avec instance le gouvernement électoral à examiner consciencieusement si tous les moyens offerts par la constitution du pays pour une solution pacifique et légale du différend étaient épuisés.

"Le chargé d'affaires de S. M. le roi de Prusse ayant été informé officiellement de la translation du siége du gouvernement, a suivi la cour électorale à Wilhelmsbad, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu de Berlin.

"Suivant ses instructions, il s'y est de nouveau prononcé dans le sens de la dépêche du 12 de ce mois, et il a déclaré inadmissible toute influence sur cette affaire de la part des plénipotentiaires réunis à Francfort sous le nom de Diète germanique.

"Le gouvernement de S. M. le roi, par une autre dépêche du 21 de ce mois, a de nouveau fait déclarer au gouvernement électoral de Hesse qu'il ne peut reconnaître la dite assemblée de plénipotentiaires comme diète allemande, ou comme organe légal de la confédération, et que conséquemment il ne considérera pas comme actes existant de droit les résolutions prises par elle au sujet de la principauté électorale de Hesse.

"Vu ses rapports avec un pays que sa situation géographique unit étroitement au territoire prussien, la Prusse a dû se réserver des résolutions ultérieures, exigées par ses devoirs envers l'Allemagne et envers elle même.

"Sur ces entrefaites, nous avons appris la publication à Cassel d'une ordonnance du prince électeur, en date du 23, annonçant que les plénipotentiaires réunis à Francfort-sur-Mein ont pris, le 21, une résolution par laquelle cette assemblée se réserve toutes les mesures qui pourront nécessiter le rétablissement et le maintien de l'état légal.

"Le gouvernement de S. M. a soumis à un examen sérieux et digne de l'importance de cet objet le contenu de cette ordonnance du prince-électeur.

"Il n'y a pas trouvé de motif de retirer ses déclarations ci-dessus.

"Il ne reconnaît pas comme résolution fédérale la dite résolution prise le 21 par l'assemblée de Francfort-sur-Mein.

"Comme, par cette décision, l'Assemblée se réserve des mesures ultérieures au sujet de l'électoral, le gouvernement royal se réserve aussi les résolutions commandées par son droit et son devoir.

"Le soussigné, en portant cette décision à la connaissance de S. A. le prince-électeur de Cassel, ajoute que le gouvernement de S. M. le roi de Prusse désire ardemment, pour l'électorat de Hesse, comme pour les autres Etats de l'Allemagne, la pleine autorité du gouvernement, entourée de la sainteté du droit, et qu'il déplore les récens événements, parce qu'ils ont augmenté le sentiment d'incertitude au sujet de l'état légal, et ont porté le trouble jusque dans la conscience de fidèles sujets.

"Le soussigné profite de cette occasion pour exprimer sa considération distinguée.

"Berlin, 26 septembre 1850.

"Le ministre des affaires étrangères de S. M. le roi de Prusse. "DE RADOWITZ."

On écrit de Berlin, 30 septembre:

"Les 9e et 14e régiments, qui tiennent ici garnison, ont reçu hier l'ordre de se tenir prêt à marcher au premier moment vers les frontières de la Hesse Electorale. Cet ordre a été annoncé officiellement à l'appel des troupes. Le bruit en circulation que l'on aurait expédié l'ordre d'attaquer sans délai le territoire hessois est prématuré; tout porte à croire que nos troupes resteront stationnées aux frontières tant que d'autres forces fédérales n'interviendront pas, mais il paraît certain que le gouvernement est résolu de s'opposer, par tous les moyens, à l'intervention de l'Autriche et de ses alliés, qui sont représentés par la diète de Francfort.

"Une note collective a été expédiée à Saint-Pétersbourg et à Vienne; dans cette note, M. de Radowitz déclare franchement qu'elle sera la ligne de conduite adoptée par le gouvernement à l'égard de la Hesse-Electorale. Si je suis bien informé, le collége des princes aurait approuvé le plan tracé par notre cabinet.

"On a dit que la Prusse et l'Autriche s'étaient entendues sur le réglement éventuel de la question des duchés; ce bruit est controuvé.

"Il est certain que l'impératrice de Russie se rendra en Italie.

"Le prince Charles, frère du roi, ira à Varsovie pour inviter l'empereur à accompagner l'impératrice à Berlin."

HESSE-CASSEL.—On écrit de Wilhelmsbad, résidence de l'électeur, le 21, à la *Gazette de Cologne*:

"Wilhelmsbad; 28 septembre.

"Le mémoire du gouvernement aux différentes cours, sur les événements de l'Electorat, sera expédié aujourd'hui."

SCHLESWIG-HOLSTEIN.—Dépêche télégraphique:

"Hambourg, 29 septembre.

"La *Borsenhalle* annonce que Tœnningen a été pris hier par le Schleswig-Holsteinois, après un combat qui a duré deux heures. Friedrichstadt a été canonné pendant tout le jour, mais n'avait pas encore été pris à dix heures du soir. Les Holsteinois avaient fait 207 prisonniers."

Une autre dépêche adressée de Hambourg au *bureau des correspondances télégraphiques* porte ce qui suit:

"L'armée schleswig holsteinoise avait quitté ses cantonnements depuis plusieurs jours; l'état-major avait suivi avant hier à midi; Friedrichstadt a été bombardé hier, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

Tœnningen a été occupé par deux compagnies de Holsteinois. Un détachement de prisonniers danois a été amené à Lunden. Une importante escarmouche a eu lieu près de Beckendorf."

ITALIE.

Les tribunaux sardes ont prononcé leur jugement contre les archevêques de Turin et de Cagliari.

Le 26 septembre, la cour d'appel de Turin, les deux chambres criminelles réunies, après avoir entendu le réquisitoire de M. l'avocat-général Pescatore, a condamné Mgr. Franzoni au bannissement perpétuel, et ordonné que les revenus de l'archevêché seraient mis sous le séquestre et administrés par l'économat royal.

Le lendemain 27, l'archevêque a du être conduit à la frontière.

Le 21, la cour d'appel de Cagliari avait condamné Mgr. Marongiu-Nurra à rétracter, de sa propre main et dans les vingt-quatre heures, l'excommunication qu'il avait lancée, ou bien à sortir immédiatement du royaume.

Le terme expiré, Mgr. Marongiu Nurra n'ayant pas fait la rétractation prescrite, a reçu l'ordre de se préparer à partir. Dans la nuit du 22, il a été conduit à bord du bateau à vapeur arrivé la veille, et qui devait partir le lendemain. La *Gazetta popolare*, de Cagliari, dit que Mgr. Marongiu a demandé à être conduit à Civita Vecchia.

Les revenus de l'archevêché de Cagliari ont également été séquestrés pour être administrés par le gouvernement.

La nouvelle de ces deux condamnations a été accueillie dans tout le Piémont avec les marques les moins équivoques d'approbation et de contentement. Cependant, ceux que la constante préoccupation des dangers qui menacent le dernier asile de la liberté italienne, met en garde contre les entraînements irréfléchis, ont paru craindre un moment qu'elles ne fussent pas parfaitement légales.

La force du gouvernement piémontais est tout entière dans le Statut fondamental et dans la persévérance avec laquelle il défend ce principe élémentaire des sociétés modernes, qu'il n'y a pas dans l'Etat de tête si haute qu'elle ne puisse passer sous le niveau de la loi. Dans cette situation délicate, une illégalité serait une faute d'autant plus grave et regrettable, qu'elle serait au gouvernement l'autorité morale contre la [illegible] depuis qu'il a [illegible] absolues.

Il ne paraît pas, cependant, que ces craintes conçues un moment à cet égard soient fondées. On ne connaît encore ni le texte du jugement, ni les discours de M. Persoglio. On assure, néanmoins, que le procureur-général, dans son réquisitoire, et la cour dans ses considérants, ont invoqué les pouvoirs extraordinaires par lesquels, conformément aux usages et aux lois de l'ancienne monarchie, l'autorité civile réprimait les empiètements de l'autorité ecclésiastique, et ramenait à leurs fonctions religieuses et au respect des lois les évêques récalcitrants.

La rébellion de l'archevêque de Turin, les circonstances du milieu desquelles, au grand détriment de la tranquillité publique, il avait bravé les pouvoirs de l'Etat, l'impatience de l'opinion [illegible] qui demanda un exemple, tout concourt assurément à justifier la conduite du gouvernement.

La question était de savoir si la proclamation du Statut, en divisant les pouvoirs, n'avait pas changé les attributions, et si les usages en vigueur sous l'ancien gouvernement pouvaient se concilier avec les dispositions de la Constitution nouvelle.

Ce scrupule de légalité ne se manifeste pas aujourd'hui pour la première fois. Le *Risorgimento* assure que le gouvernement sarde l'éprouva immédiatement après la publication de la Charte qui changeait la situation politique de l'Etat.

Les hommes les plus compétens en matière de droit public, les magistrats les plus éminens, consultés là-dessus, furent d'avis qu'un droit strictement lié à la conservation de l'autorité civile et de l'ordre public, restait plein et entier, inattaquable dans son principe, mais aussi dans son mode d'application, jusqu'au jour où les pouvoirs législatifs auraient adopté un nouveau système.

Pénétré de l'importance de la question, le gouvernement ne se tint pas pour satisfait, et il s'adressa officiellement au conseil d'Etat. Le 21 août 1849, il lui posa dans une note la question suivante:

"Les moyens employés par la société civile, "avant le Statut, pour remédier aux abus de la "juridiction ecclésiastique, sont ils encore praticables dans les mêmes formes, sous le régime "constitutionnel?"

Le 18 février 1850, le conseil d'Etat siégeant en assemblée générale, toutes les sections réunies, fit la réponse suivante:

"Sous le régime constitutionnel, le gouvernement civil peut, comme par le passé, au moyen "des magistrats et suivant les formes en usage, "empêcher que les actes des autorités ecclésiastiques portent atteinte aux droits de l'Etat et "des citoyens."

En même temps que cette décision, le conseil d'Etat adressa au gouvernement un recueil des discussions qui l'avaient précédée. C'était un commentaire lumineux et approfondi de la question, et le gouvernement s'empressa d'en envoyer un exemplaire à chacun des procureurs généraux près les cours d'appel du royaume.

La cour qui a jugé Mgr. Franzoni avait à choisir entre une instruction en appel comme d'abus, et un procès ordinaire et public. En se prononçant pour la première de ces deux formes, elle a évité l'agitation et le scandale qu'un débat public n'aurait pas manqué de produire. C'est un service qu'elle a rendu au Piémont. Mais un service plus grand encore, c'est de n'avoir porté à la loi constitutionnelle aucune atteinte qui puisse servir d'argument au parti absolutiste.

RUSSIE.

On écrit des frontières de la Pologne, le 12, au *Wanderer*, de Vienne:

"On répand de nouveau les anciens bruits suivant lesquels la vingt cinquième année du règne du czar devrait amener de graves événements pour toute l'Europe. Une scission dans le corps des officiers de la garde a été provisoirement aplanie; deux partis qui portaient chacun le nom d'un fils de l'empereur, ont été découverts et sévèrement punis.

"Les régiments de la garde ont reçu de nouveaux drapeaux portant l'image de saint Georges et les dates de 1683, année de leur fondation; de 1700, année de leur élévation au rang de garde-du-corps, et de 1850, ainsi que les inscriptions: "Aux vainqueurs de Culm, 16 août 1813" et "Au zèle pour chasser l'ennemi du sol de la Russie, 1812." Chaque homme, à partir du sous-officier, a reçu un rouble d'argent accompagné des éloges les plus flatteurs.

"L'armée du Caucase, malgré son dernier échec, n'a pas été complétée, et se borne à la défensive. Toute l'attention du gouvernement s'attache aux camps de la Pologne et de la Lithuanie.

"La langue russe sera introduite comme langue officielle en Pologne à partir du 1er janvier prochain.

"On prétend qu'un nombre surprenant de passeports pour la France ont été distribués en Russie et en Pologne; que beaucoup de militaires en retraite sont envoyés en Bosnie, en Bulgarie, et dans toutes les principautés du Danube pour convaincre la population turco-slave de la puissance de la Russie. On parle enfin d'une guerre européenne pour la restauration des Bourbons en France.

"Le général Ilbikoff, aide-de-camp de l'empereur et gouverneur de Volhynie et Podolie, est à Varsovie.

"De fréquentes conférences ont lieu chez le prince gouverneur de Varsovie, et l'on y remarque souvent le comte Zychy, conseiller intime en Autriche.

"Le czar arrivera à Varsovie dans le courant du mois. L'impératrice continuera sa route vers le Sud; elle voyage pour sa santé."

ANGLETERRE.

On vient de recevoir à Londres des nouvelles de l'expédition dirigée à la recherche de John Franklin par sir John Ross. Nous croyons devoir reproduire le rapport du capitaine d'un des navires.

"Vaisseau de S. M. le *Lady-Franklin*, détroit de Lancastre, 21 août 1850.

"*Au secrétaire de l'amirauté.*

"Monsieur,

"Les bâtiments que je commande sont sortis de la baie de Melville le dimanche 11 août. Le jour suivant, je pris terre à Cape-York, où je communiquai avec les Esquimaux. Le 18, l'expédition du capitaine Austin me rallia, et le lendemain je fus informé que les Esquimaux qui étaient à mon bord depuis plusieurs heures racontaient que les bâtiments de sir John Franklin s'étaient perdus à 40 milles vers le nord et que leurs équipages avaient été massacrés. Cependant, en remontant à la source de ces bruits, je reconnus que ce qui leur avait donné lieu était simplement l'hivernage du *North-Star* dans ladite latitude.

"Ce point vérifié, le capitaine Austin partit avec sir Ross, remorquant le schooner du capitaine Forsyth; quant à nous, nous fûmes tellement contrariés par des calmes et des glaces, que nous ne pûmes atteindre le détroit de Jones avant le 18, à minuit. Une chaîne immense de glaces flottantes nous empêcha d'approcher du détroit à plus de 25 milles, et nous dûmes pour éviter ces glaces, tirer au nord-ouest. La nuit suivante, nous entrâmes dans le détroit de Lancastre avec les schooners américains, poussés que nous étions par de forts vents du sud-ouest.

"Pendant les vingt-quatre dernières heures nous avons du louvoyer dans le voisinage de l'îlot de l'Amirauté par une grosse mer et un temps très brumeux, parce que je désirais communiquer avec les points sur lesquels le *North Star* avait déposé des provisions. Ce bâtiment est en ce moment en vue de notre avant.

"Je compte envoyer cette dépêche à leurs seigneuries (les lords de l'amirauté) par M. Saunders, qui vous donnera en même temps les renseignements que vous lui demanderez sur l'état du détroit de Lancastre.

"D'après l'information que j'ai reçue de M. Saunders, j'ai en ce moment l'intention de mettre mes bâtiments à l'abri, dans quelque anse du côté nord du détroit, pour laisser aux glaces le temps de s'écouler; après quoi, je ferai tout mon possible pour me diriger vers l'ouest et y suivre les instructions de LL. SS. Avant de terminer la présente, permettez-moi d'appeler votre attention sur les ordres transmis à M. Saunders de déposer ses provisions à l'île de Disco.

"En agissant ainsi, on rend complètement inutiles, pour toutes les expéditions qui sont en ce moment dans ces parages, des ressources inestimables, car nous nous trouvons privés de ce sur quoi nous avions compté, c'est-à-dire d'un dépôt auquel nous pourrions avoir recours, dans le cas où nous serions forcés d'abandonner nos bâtiments.

"Je dois ici mentionner le service rendu par mon interprète, M. Paterson, qui, à Cape-York, nous a mis à même d'apprécier l'histoire des Esquimaux de sir John Ross, qui était de nature à faire beaucoup de mal.

"J'ai l'honneur, &c.

("SIR WILLIAM PENNY."

EPREUVES ET VOYAGES DE JENNY LIND

Les désordres qui ont signalé le dernier concert de Mlle Lind, à Boston, ont eu un caractère plus sérieux que le faisait supposer les premiers rapports, et nos confrères du Massachusetts ont exalé les plaintes les plus amères contre M. Barnum, auquel, à en croire les premiers récits, devait retomber la responsabilité de toute l'affaire.

Le grand entrepreneur aurait distribué plus de billets qu'il n'en accuse réellement au nombre d'environ trois mille, il en aurait mis en circulation plus de cinq mille, première cause d'encombrement. En outre, dans l'après-midi, il aurait été vendu à tout prix des billets de promenade qui seraient tombés entre les mains de gens peu dressés aux bonnes manières, et ces derniers se seraient arrangés pour briser les portes de la salle, si bien que bon nombre d'auditeurs auraient été condamnés à rester dehors. Une sorte d'émeute existait donc à l'entrée du concert; la présence d'une foule de curieux qui ne se gênaient point pour crier et faire du bruit, contribua à accroître la gravité de la scène.

A l'intérieur de la salle, la confusion était grande aussi. Des auditeurs, entrés dès quatre heures du soir, avaient pris possession des meilleures places, sans s'inquiéter si elles leur appartenaient. Ce premier envahissement eut de fâcheuses conséquences. Il amena du désordre même sur les premiers rangs, tandis que les porteurs de billets de promenade, qui avaient envahi toutes les autres parties de la salle faisaient entendre des plaintes, des cris, des vociférations, qui jetaient la crainte parmi les dames. Cette crainte fut poussée jusqu'à la terreur, lorsque l'on entendit briser les vitres et les panneaux des fenêtres. Quelques unes d'entre elles se trouvèrent mal, d'autres eurent des attaques de nerf, il fallut les transporter dans le salon même où se tenait Mlle Lind. La généreuse artiste leur prodigua elle-même les soins les plus empressés.

Le désordre dura avec une persistance rare, malgré tous les efforts que tentèrent pour l'apaiser les hommes raisonnables de la réunion. L'ouverture du *Freischutz*, le premier morceau de Beloit, fut exécutée au milieu des clameurs les plus confuses. La présence même de Mlle Lind ne suffit point à ramener complètement le calme; on essaya de l'écouter, mais à chaque instant, de désagréables interruptions venaient troubler et la cantatrice et les auditeurs. Mlle Lind, elle même était fort gaie, fort inquiète, fort chagrine de tout ce qui se passait; elle fit annoncer à l'assemblée qu'elle garantirait le remboursement de leurs billets à ceux qui voudraient se retirer. Mais toute sa bonne volonté devait échouer contre l'émotion universelle.

Au milieu d'un pareil tohu-bohu, il était impossible d'arriver à une exécution supportable; aussi, chanteurs et exécutants n'eurent ils d'autre but que d'en finir au plus vite. Tout fut mené tambour battant, et à 9 heures et demie le concert était terminé. Bien heureux d'en être quitte pour la peur!

L'irritation contre M. Barnum était extrême; et s'il eut paru au concert, sans nul doute le main dans la rue, il lui eut été sans nul doute fait un fort mauvais parti. La sage prudence de ne pas se montrer, et il fit en grand mystère, il s'était en toute pour sa campagne d'Iranistan où il est venu attendre Mlle Lind.

Mais avant de se mettre en route, M. Barnum avait eu soin, comme nous l'avons dit déjà, de publier une défense complète, où il rejette tous les torts sur quelques individus mal disposés. Il se défend surtout comme un beau diable d'avoir émis plus de billets que la salle ne pouvait contenir de personnes. Il produit à cet effet un certificat de son caissier et de trois autres employés qui déclarent qu'il n'a été vendu que 3,435 places, et que toutes les places même n'ont pas été occupées, puisqu'il n'a été reçu à la porte que 2,651 billets. Si dans la soirée, des spéculateurs dissidents ont cru devoir vendre à perte ceux qu'ils avaient achetés à l'avance, M. Barnum ne doit pas en être responsable.

Du reste, hâtons-nous de dire que, le premier moment de colère passé, la plupart des journaux de Boston se sont empressés d'admettre dans leurs colonnes la justification de M. Barnum; l'*Atlas*, qui s'est toujours fait remarquer par son impartialité et sa modération, la fait même précéder des lignes suivantes: "Nous devons déclarer que les arrangemens pris par M. Barnum nous ont paru judicieux et dictés par un esprit d'impartialité envers toutes les classes de la population.... Au milieu de l'empressement universel, il était impossible que quelques amers désappointements n'eussent pas lieu, que par suite il ne s'élevât des plaintes, provenant de causes contre lesquelles toutes les précautions devaient être impuissantes." Ce *satisfecit* consolera sans doute M. Barnum des déboires qu'il a éprouvés et des malédictions qu'on a lancées contre lui.

Mais il est une circonstance qui assurément a dû guérir toutes ses blessures: il a eu le bonheur de recevoir Mlle Lind à Iranistan, et cette visite de la grande cantatrice doit mettre fin à toutes les rumeurs malveillantes dont l'ILLUSTRE entrepreneur se plaignait si amèrement. "Dans aucun cas, à aucune époque, écrivait-il, la plus légère difficulté n'a existé entre Mlle Lind et moi. J'ai été invariablement traité par elle avec la plus grande bienveillance; elle a toujours témoigné la plus grande confiance dans les efforts que je faisais en sa faveur.... De son côté, elle peut attester combien ma conduite envers elle a été courtoise et dévouée. Bref, pour la satisfaction de ceux qui aiment à semer la zizanie, je déclare que je n'ai pas la moindre crainte que tous leurs efforts réussissent à amener la moindre mésintelligence entre Mlle Lind et moi." Si l'on avait pu douter de la vérité de ces assertions, le séjour du "Rossignol Suédois" dans le manoir de M. Barnum suffirait à dissiper toute incertitude. Aussi la joie et le triomphe de ce dernier sont-ils complete.

C'est après une journée et une nuit passées à Iranistan, que Mlle Lind s'est remise en route: elle a donc traversé New-York seulement avant-hier et non pas lundi, comme nous l'avions dit par erreur. Un convoi spécial l'a amenée de Bridgeport; elle s'est reposée quelques heures dans ses appartemens du N.-Y. Hotel; puis elle s'est remise en route pour Philadelphie par le convoi de cinq heures. A rivée à Tacony sur le Delaware, au lieu de prendre le bateau ordinaire, elle est montée à bord du steamer *Edwin Forrest* que M. Barnum avait frêté exprès pour elle.

Ainsi elle a pu arriver à Philadelphie et se rendre au "Jones Hotel," sans être exposée aux manifestations de la multitude qui l'attendait au débarcadère régulier. Mais si elle avait été assez heureuse pour éviter le bienvenue à son débarquement, elle n'a pu se dérober aux exigences de la foule qui stationnait devant l'hotel. Des clameurs assourdissantes ont bien demandé son apparition; M. Barnum a essayé de lui sauver cette corvée, en disant qu'elle était fatiguée et souffrante; mais la curiosité est impitoyable, il a fallu que Mlle Lind parût sur la *piazza*. Alors les hurrahs sont devenus plus frénétiques encore, et Mlle Lind a répondu, comme toujours, à ce bruyant salut en agitant son mouchoir.

Les journaux de Philadelphie accueillent le "Rossignol Suédois" avec le respect et la galanterie convenables; mais ils ont bien soin de recommander aux bons Philadelphiens de ne point faire de folies ridicules, comme leurs frères de New-York et de Boston. "Nous espérons, dit le *North American*, que Philadelphie ne s'affolera pas autant que New-York d'une femme qui, pour grands que soient ses mérites, n'en appartient pas moins à l'humanité...." Il y a une admiration juste et décente qui ferait plus d'honneur et de plaisir à Mlle Lind que toutes les révoltantes adulations auxquelles elle a été en butte ailleurs." La scène qui s'est passée avant-hier soir devant "Jones Hotel", semble annoncer que l'on tiendra fort peu compte de ces sages conseils.

La vente à l'encan des billets, qui a eu lieu hier, est venu confirmer ces symptômes: le premier billet a été adjugé à M. Root, l'un des heureux daguerréotypeurs qui ont eu le privilége de reproduire les traits de Jenny Lind, au prix de $625. C'est juste le degré d'extravagance auquel était arrivé Boston.

Courrier des Etats-Unis.

CHANGE SUR LONDRES—A vendre par DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 10, Jefferson. 21oct

CHRONIQUE LOCALE.

IMPORTANT CONTRAT MUNICIPAL.—[illegible] de pavage en blocs de granit des rues Levee, Chartres, Conde et Royale. Cette adjudication [illegible] l'attention des spéculateurs. Comme on le sait, la taxe spéciale affectée aux dépenses de ces travaux permettra à la municipalité de payer les entrepreneurs sans aucune difficulté.

HYDROPHOBIE.—Il y a environ deux mois, un jeune homme âgé de 15 ans, nommé Wikoff, demeurant dans la Troisième Municipalité fut mordu par un chien qui à ce moment présentait quelques symptômes de rage. Il y a quelques jours cet infortuné jeune homme est tombé malade et l'on a reconnu avec douleur qu'il était atteint d'hydrophobie. Des soins empressés lui ont été donnés mais inutilement. Après avoir passé par toutes les phases de cette terrible maladie, la mort est venue mettre un terme à ses souffrances.

—Un affidavit a été fait hier par M. A. Simon, de Vermillionville, dans lequel il déclare que le 25 juin dernier, il partit pour Panama, et confia son magasin aux soins d'un nommé Léopold Kahn [illegible] Revenu à la Nouvelle-Orléans [illegible] il rencontra par hasard le dit Léopold Kahn, qui lui dit qu'il était venu en ville faire quelques achats pour son magasin. Depuis ce moment M. Simon ne revit plus son chargé d'affaires et lorsqu'il arriva chez lui à Vermillionville il trouva son magasin confié aux soins d'un frère de Léopold. Simon lui donna immédiatement congé, mais s'aperçut bientôt qu'une somme de $150 en argent et divers lots de marchandises avaient disparu. Sur cette déposition le recorder a donné l'ordre à la police de faire une descente chez l'accusé, mais les recherches n'ont rien fait découvrir.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier matin, à 1 heure dans une maison à deux étages, située à l'encoignure des rues Ste Anne et Roman, occupée par le café de M. Gilmer. L'édifice entier a été consumé, mais nous n'avons pu savoir s'il était assuré.

—Anne Williams s'est plaint au Recorder Genois que les nommées Anne Harper, Ellen Kenney et Ellen Dorman l'avaient injuriée et assommée de coups de bâton. Un mandat d'arrêt a été lancé contre ces femmes.

—Un nommé Curry ayant été accusé d'avoir frappé Bridget Hennessy, le Recorder Genois a envoyé un officier de police l'arrêter.

—Phœbe Black avait été accusée d'avoir hypothéqué pour une somme de $100 une personne libre comme étant son esclave, mais le plaignant a retiré sa plainte, et attendu que la somme a été payée du reste il a déclaré n'avoir aucun témoignage à produire. Phœbe Black a été renvoyée de la plainte.

—Il ne s'est rien passé d'important à la cour du recorder Caldwell; ce magistrat n'a eu qu'à s'occuper de quelques arrestations de vagabonds.

J. B. Unger a comparu hier devant le Recorder Genois sous l'accusation d'avoir donné des coups de corde à sa femme. L'affaire sera examinée plus tard.

—John Karney doit passer 15 jours en prison, pour avoir insulté et frappé Jas. Rane.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la grande vente par catalogue de 900 lots de marchandises sèches de saison, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin de MM Vincent & Co, Encanteurs, 17, rue Bienville.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire William Gray, pr Philadelphie.
Barque Giaziata, Balcelib, pr Trieste.
Brick Union, Radovich, pr Trieste.
Gen. Wm. H. Harrison, Cozzens, pr Pensacole.
[illegible] Morgan, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Steamship Portland, Hertner, de Galveston.
Navire Mary [illegible] Van vie, de la Jamaïque.
Barque M[illegible], Wilson, de Boston.
Brick [illegible], Garofalo, de Malaga.

—STEAMBOATS.—

Empereur, Jenks, de Mine's Bend.
E. D. White, Brady, de Williamsport.
Duck River, Cain, d'Alexandrie.
Gen. Lafayette, Bentley, de Louisville.
Pocahontas, Moore, de St Louis.
Natchez No 4, Leathers, de Hard Times.
Alamo, Kerr, d'Alexandrie.
St. James, Hyde, de Bayou Sara.
Carlton, Martin de Bayou Sara.
Jas. Hewett, Quartier, de Cairo.

Au bas du fleuve et en vue

Navire Mad[illegible], d'Orléans, de New York.

—MEMORANDA.—

Boston, 16 octobre—Expédié navire Trumountain, p la Nlle Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

DE LIVERPOOL.

Asia, pour New York, [illegible] octobre.
[illegible]
Arctic, de New York, [illegible]

☞ [illegible]

AUX DAMES.—[illegible] françaises [illegible] de [illegible] importation A MOITIE PRIX.

Des articles de [illegible] reçus en consignation et à vendre immédiatement chez NOLAN, Encoignure Chartres et Canal. 26oct—6t

Nègres du Maryland et de la Virginie.

VIENNENT d'arriver et à vendre à mon Bureau [illegible] 95 rue de l'Esplanade, CENT TRENTE NOIRS, importés de Baltimore, comprenant un choix de bons nègres de champ, domestiques, cuisiniers, blanchisseurs et repasseuses, couturières, forgerons, charpentiers et un bon ingénieur. Le tout à vendre pour du comptant ou des acceptances de ville. Les personnes qui désirent faire des acquisitions, sont invitées à venir me voir, car je suis décidé à vendre à bas prix.
26oct—1m J. M. WILSON.

Ecole de Danse.

A L'HOTEL SAINT-LOUIS.

MADEMOISELLE JULIE VINCENT annonce aux dames et messieurs de cette ville, qu'elle va ouvrir son ACADÉMIE DE DANSE dans la salle de l'Hôtel St Louis. Toutes les danses les plus nouvelles pour cet hyver seront enseignées. Mlle Vincent donnera toutes les deux semaines un BAL D'ENFANTS, et tous les deux autres semaines un bal pour les élèves de la première classe.

Prix—Pour 12 leçons données à l'école, $[illegible], en classe privée de 6 ou 8 élèves, $8 chaque, pour la leçon. Pour une ou deux personnes $1 par leçon.

On peut voir Mlle Vincent à toute heure à son Académie de Danse, les lundi, mercredi et samedi, à 4 heures pour les demoiselles et à 8 heures pour les messieurs. L'école commencera le 11 novembre. 26 oct—4m

Aux Jardiniers fleuristes.

A LOUER pour le 31 décembre prochain,—Une grande propriété, située au faubourg Washington, quartier Lesseps, le quel l'eau [illegible] de la rue du Mexique, comprenant tout ou deux maisons, hangar [illegible] d'aussi grande [illegible] S'adresser à A. C. TREMOULET, 20 oct—15t 21, Bienville.

EN débarquement du steamer Pacific — 2,000 sangsues Hongroises, premiere qualité, en baquets de 5-600 chaque. 1,000 sangsues Suédoises, première qualité, à vendre par A. BLACHE, 26 oct—6 30, rue de la Vieille-Levée.

DRAPS ANGLAIS—Cinq balles draps supérieurs de Yorkshire, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 26 oct 90 rue Gravier

VIN ROUGE—37 barriques vin rouge St Julien, en débarquement du brick Marshall Ney, de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER, 25oct—6t 90, rue St Louis.

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche—5,000 demi et quart boîtes sardines à l'huile de la nouvelle pêche, de la marque bien connue B Guillouz, et à vendre par AUGUSTE MOLIER, 25oct—6t No 90, rue St Louis

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

ATENCION.

La Compañia tomará las armas y uniformada con pantalon blanco, se reunirá en el paraje acostumbrado el viernes proximo lo de Noviembre, a las 3 1/2 de la tarde para dirijirse, al cementerio Catolico No 1 y tributar el debido homenaje a la memoria de nuestros Compañeros de armas difuntos, cuyos restos se hallan depositados en el panteon de la Compañia.

Tanto a los miembros activos como a los honorarios se les recomienda la mas puntual asistencia a la hora indicada.

De órden del capitan.

oc26 CAYETANO PACHE, sargento 1o.

E. J. HART, J. N. MARKS, B. B. HART.

E. J. HART & Co,

79, rue Tchoupitoulas,

NOUVELLE-ORLÉANS,

Groceries en gros et en détail, Drogues, Papier.

L. BINOCHE,

30, Rue de Chartres, encoignure Douane,

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand choix de marchandises d'automne et d'hiver, consistant en indiennes françaises, cachemires unis et imprimés, mousselines de laine, tartans, satin stella, serge laine et soie, lingerie en tout genre, corsets; manteaux et mantelets, châles cachemires, &c, &c, qu'il offre à vendre aux prix les plus modérés.

Incessamment, ouverture d'un ATELIER pour la confection des MODES.

Attendu par les prochains arrivages, un magnifique assortiment de CHAPEAUX, coiffures, rubans, fleurs, &c., &c., que les dames sont priées de vouloir bien visiter avant de faire leurs achats. 21oct—6

Bureau des Inspecteurs de Tabac de la Nouvelle-Orléans.

18 octobre 1850.

TOUTES les personnes intéressées au magasinage des tabacs dans les entrepots VIRGINIA, OREGON et FIRE-PROOF, de la rue Suzette, sont par le présent notifiées que ces tabacs seront immédiatement transférés aux entrepots pris à bail par le nouveau bureau d'inspecteurs de Tabac, à savoir: les entrepots Commercial, de la rue Hunter, Madame Fouché, Hills, Port, Bolls' Head et Triangle: ce dernier est situé rue Lafayette.

Le bureau informe respectueusement le public, qu'il est prêt à recevoir et emmagasiner du Tabac, comme précédemment.

19 oct—6 WALTER TURNBULL, président

M. RECKENDORF, récemment nommé agent à la Nouvelle Orléans et pour le Sud, de la poudre magnétique de E. LYONS, pour la destruction des ravets, fourmis, mouches, moucherons et autres insectes, ainsi que des pilules de Lyons, pour la destruction des rats et souris; désirant faire connaître la propriété de cette précieuse découverte, offre de débarrasser les maisons, les bateaux, etc. de tous ces insectes pour un temps donné. Il ne prend rien pour sa peine. Le prix de la poudre seulement est exigé et employé devant les personnes. Cette poudre ne contient aucun poison et peut être employée sans crainte, dans les gardes manger cuisines, etc. L'effet est évident cinq minutes après l'application. Les personnes désirant les services de M. R. sont invitées à faire leurs demandes avant 8 heures du matin, ou de 3 à 5 heures du soir, de vive voix ou par lettre, à S. RECKENDORF, 9 rue Canal, au premier.

Conditions:—Comptant.

A vendre chez J. WRIGHT & CO, 21 oct—3m 151, rue Chartres.

CHANGE SUR PARIS—A vendre par DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 10, Jefferson. 21oct

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 25 OCTOBRE 1850.

Les affaires ont été assez animées cette semaine sur les divers marchés. Le coton, toujours en faveur, a regagné ce qu'il avait perdu la semaine dernière. Le sucre et la mélasse commencent à arriver assez abondamment et les ventes se font facilement. L'approvisionnement des produits de l'Ouest est toujours limité, les arrivages ne pourront se faire que lorsque les rivières des hauts seront plus navigables.

Le temps a été beau toute la semaine, mais les chaleurs ont subitement fait place à une température que la transition fait trouver très froide. Les planteurs ont profité de cette longue série de beaux jours et la plus grande partie de la récolte est maintenant en sûreté. Les appréciateurs de récolte montrent tout *sapata* ils ont enfin découvert ce que nous répétons depuis plus de deux mois, savoir: que le beau temps en automne sauvait la récolte, mais ne la faisait pas.

Le résultat de sucre présente des résultats moins beaux qu'on l'espérait. Le chiffre de la récolte sera beaucoup au-dessous des estimations faites il y a cinq ou six semaines.

COTON—Arrivées depuis le 1er courant, 29,611 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 9,163 balles—Havre, 1,993—Anvers, 1,799—Trieste, 704—Barcelone, 2,887—New-York, 651—Boston, 2,450—Philadelphie, 270—ensemble, 19,771 balles—ce qui fait une addition au stock de 9,840 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 67,371 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	29,611	
Arrivé antérieurement,	70,54[illegible]	
		100,165
		116,777
Expédié la semaine dernière,	19,771	
Expédié antérieurement,	29,835	
		49,606
Stock sur place,		67,371

Nous disions dans notre dernière revue que ce marché s'était clos d'une manière faible: les détenteurs paraissaient désireux de réduire leur stock pendant que les facteurs étaient tout à fait décidés à ne pas faire de nouvelles concessions. Devant cet état des choses, les ventes de samedi ne s'élevèrent qu'à 2,5[illegible] balles, mais lundi, la demande s'étant améliorée, 5,000 balles changèrent de mains à des prix mieux soutenus. Mardi et Mercredi, les mêmes symptomes favorables se manifestèrent et les transactions des deux jours furent de 10,000 balles à une hausse prononcée à ⅛ ct. Hier et aujourd'hui la difficulté de placement des traites ayant augmenté, 3,000 balles seulement ont été vendues. Les affaires totales de la semaine, faites en partie pour la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Nord et quelques autres parties du Continent, s'élevent à 20,500 balles.

Des avis d'Europe apportés par l'Asia, reçus cette semaine, annoncent que le marché de Liverpool est ferme aux anciens cours. Ceci prouve d'une manière évidente que la hausse, sur notre place, ne [illegible] des nouvelles, mais bien d'une appréciation plus correcte du montant de la récolte. Le beau temps de l'automne, qui d'après certains calculs, devait augmenter le rapport, n'a fait, comme nous l'avons déjà dit, qu'améliorer la qualité.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

Inferior	—	@ —
Ordinary	12¾	@ —
Middling	13⅛	@ 13⅜
Good Middling	13⅝	@ 13¾
Middling Fair	14	@ —
Fair	14¼	@ 14½
Fully Fair	14¾	@ —
Good Fair	15	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC—Arrivés depuis le 19 courant, 157 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 180 boucauts—Brême (Hambourg), 1—New York, 375—Brême, 3—ensemble, 559 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non expédiés, 12,931 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1850,		14,842
Arrivé la semaine dernière,	157	
Arrivé antérieurement,	1,884	
		2,041
		16,883
Expédié la semaine dernière,	559	
Expédié antérieurement,	3,393	
		3,952
		12,931

La demande de tabac a été active cette semaine, et les prix ont haussé de nouveau. Des avis récents, annonçant d'une manière positive que le froid avait beaucoup fait souffrir la récolte, a donné une grande confiance aux acheteurs. Les ventes de la semaine s'élèvent à 800 boucauts, dont 23 boucauts [illegible] 10 c—10[illegible] et 15 do [illegible] 7 cts et différents lots à des conditions particulières. Nous cotons: Lugs, 6 @ 7 cts—feuille, inférieur @ commun, 7½ @ 8¼—fair @ fine, 9 @ 10 c—choix, 10¼ @ 10½ cts la livre.

SUCRE—Depuis notre dernière revue, le sucre de la nouvelle récolte étant arrivé en plus grande abondance, les prix ont été soumis à une fluctuation constante, tendant de plus en plus vers la baisse. A l'ouverture du marché, 120 boucauts vieux sucre ont été faits à 6⅞ cts et quelques boucauts nouvelle récolte à 6⅝ cts. Mercredi, 30 boucauts sucre nouveau ont été vendus à 6⅞ [illegible] hier, 100 boucauts de 5¾ @ 6 cts, et aujourd'hui, 125 boucauts de 5½ @ 5¾ cts pour le fair, cette qualité est à peu près la seule qui soit arrivée. Le mouvement est maintenant en pleine activité dans toutes nos campagnes et le froid qui s'annonce devrait engager les planteurs à précipiter leurs travaux. La longue sécheresse a fait mûrir les cannes et tout porte à croire que le montant total de la récolte ne dépassera pas les 4/5 de celui de l'année dernière.

MELASSE—Les arrivages de nouvelles mélasses étant devenus plus abondants les prix ont fléchi. Samedi et lundi, quelques petites ventes ont eu lieu de 30 @ 31 cts, mais depuis ce moment, les prix sont tombés de jour en jour, de 29½, à 28 @ 27 et enfin à 26½ cts, qui est le cours de la clôture du marché. Les ventes s'élèvent à 600 barils, pris en partie pour le Nord et l'Ouest.

FARINE—Les ventes ont été assez considérables à des prix fermes cette semaine, environ 13,000 barils ont changé de mains, la plus grande partie à $4 50—Ohio, $4 37½ @ $ 4 45—marques supérieures—St-Louis et Illinois, $4 60 @ 4 75—extra de $4 87½ @ $ 25 le baril. Les arrivages considérables qui ont eu lieu aujourd'hui ont rendu les acheteurs plus craintifs et les ventes n'ont été que de quelques petits lots aux prix ci-dessus.

CERREALES—Les affaires ont été restreintes sur le marché au maïs par la rareté des arrivages; les ventes de la semaine n'ont été que de 4,000 sacs, jaune et blanc, 60 @ 70 cts le boisseau. La place est dépourvue de blé. L'avoine est en bonne demande de 50 @ 55 cts le boisseau. Le son vaut 90 cts les 100 liv.

SEL—Deux chargements de sel de Liverpool, s'élevant à 5,700 sacs ont été vendus cette semaine à des conditions que nous n'avons pu connaître. Un lot de 800 sacs sel commun en sacs blancs ont été faits de seconde main, à $1 10. Les cours sont $1 10 @ 1 20 et $1 25 @ 1 30 le sac livré; 3,500 sacs de Trapani ont changé de mains de 62 @ 65 cts le sac, et un chargement de 10,000 boisseaux des Iles Turques à des conditions particulières.

CAFE—Ce marché est plat. Le chargement de café de la nouvelle récolte, dont nous avions annoncé l'arrivée dans notre dernière revue, a été vendu en partie à 12 cts, bien qu'il ait été tenu pendant quelques jours à 13 cts. A ce prix réduit 1,500 sacs environ ont été pris. Les cours tendent vers la baisse et l'on ne pourrait vendre par gros lots sans se soumettre à une nouvelle réduction.

RIZ—Quelques lots de Caroline ont été faits à 4⅜ et 4⅝ cts. Le vieux se vend 3¾ @ 4 cts la livre.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles n'ont pas varié. Beurre de l'Ouest, 10 @ 13 c—Fromage, 7 @ 7½ cts, suivant la qualité.

CHANDELLES—Cet article est le même—New-Bedford & Nantucket, 41 @ 43 cts—Etoiles, 21 @ 24 cts la liv. La demande est limitée.

SUIF—200 barils City rendered, ont été vendus à 6¾ cts la liv.

PORC—Les principales ventes de la semaine comprennent 450 barils mess à $10 75—100 do $11, 200 M. O. à $9 87½ et 100 prime à $9 25. Le mess se vend au détail $11 et le prime $8 75.

BŒUF—Ce marché est plat: mess par petits lots, $11 @ 11 50 le baril. Un lot de 73 demi barils mess a été vendu hier à $6. Le prime vaut $7 50.

LARD FUME—La demande est active; les ventes ont été de 350 barriques à 4⅜ cts pour les épaules. Missouri; 5 @ 5⅛ pour le Cincinnati; et 6 @ 6⅜ pour les plats cotés. Les jambons sont lourds.

GRAISSE—Ce marché est calme, mais les cours sont fermes; les ventes de la semaine s'élèvent à 2,250 barillets et 300 barils en divers lots, de 7 @ 7¾ cts la liv.

WHISKEY—Au commencement de la semaine le whiskey rectifié valait 26⅛ cts, mais depuis quelques jours la rareté de cet article a fait hausser les cours et les ventes se font aujourd'hui de 27 @ 27⅛ cts le galon.

CHAUX—Pas de ventes de chargements. De seconde main le Thomaston vaut $1 75 @ 1 85 cts la barrique.

PLOMB—Un lot de 225 saumons a été vendu $4 25 les 100 liv. C'est la première vente dont nous ayons eu connaissance depuis long-temps.

CHANVRE—Pas de ventes.

SACS EN PITRE—La demande est limitée à 9 cts le sac. 7,500 sacs ont changé de mains à des conditions non-publiques.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Ces articles sont négligés; les ventes se bornent pas des petits lots de 13⅛ @ 14 cts la yarde de toile et 6⅞ @ 7 cts la liv. de corde.

CHANGE—La demande est limitée et les cours ont fléchi. Nous cotons: Sterlings, 108⅞ @ 109—Paris, 5f. 34⅜ @ 5f. 27½—Traites sur New York, à 60 jours, 2⅛ @ 2⅜ pour cent d'escompte—Traites à vue, ⅜ @ 1 pour cent de prime.

FRET—Depuis notre dernière revue cinq navires ont été frêtés pour Liverpool à ⅝ d et un à 11/32 d.; un pour le Havre à ⅝ cts, et un pour Trieste à 1 c. On charge la farine pour Liverpool à 4 s. 3 d. Le cabotage est le même.

Aux Marchandes de Modes.

2,000 pièces RUBANS No 12, magnifiques en dessins et en qualités, à vendre par T. F. MINVIELLE, 23 oct—10t 66, Chartres, Enc. Bienville.

Orleans High School.

ERASTUS EVERETT, A. M., principal et propriétaire. L'année scolaire de 1850—51, a commencé le 1er octobre. Cette institution offre aux élèves de remarquables avantages pour l'étude des langues anciennes et modernes.

De nouvelles améliorations ont été faites aux batisses et aux cours de récréations, et l'établissement est parfaitement disposé pour un pensionnat et externat.

Pour plus amples informations, s'adresser au principal, sur les lieux, No 37 et 38, rue Esplanade. 22 oct—6m

Bureau de Courtage!

☞ HENRY LEGENDRE a transporté son bureau rue St-Louis, près de la Bourse St-Louis. Il s'occupera de l'escompte de billets à ordre, prêts sur hypothèques, de ventes et d'achats des obligations des 1re, 2me et 3me municipalités. 26oct—3m

POMPE D'ORLEANS No 21.

LES officiers et membres de cette compagnie sont requis de s'assembler en séance extraordinaire, samedi, 26 courant à 7 heures et demie du soir, aux lieux ordinaires. La plus grande ponctualité est requise, car des affaires très importantes seront soumises à la Compagnie.

Par ordre. LOUIS O. HUARD, 25oct—2t Secrétaire

LEGION DE LA LOUISIANE.

ESCADRON DE CAVALERIE.

D'APRÈS les ordres du Brigadier-Général commandant la Legion, l'escadron montera à cheval et se réunira sur la Place d'Armes jeudi 7 novembre prochain, à trois heures et demie de l'après-midi.

Equipement complet.

Par ordre du lieutenant colonel.
24 oct AUGUSTIN VIAVANT, Adjudant.

FOIRE.—Au nom de l'ASYLE DES ORPHELINS CATHOLIQUES, une foire sera tenue par les Dames de cette ville vers le milieu de décembre prochain, à l'ARMORY HALL, rue du Camp.

Les contributions du public seront reçues avec reconnaissance au No 75, rue de Chartres. On les sollicite respectueusement. 24oct—1☞

CONGREGATION SHANNARIA CHASSED.

L'ASSEMBLEE annuelle pour l'élection des officiers aura lieu le 27 courant, à trois heures et demie, dans la salle à manger de l'Hôtel St-Louis.

Par ordre,
24 oct—3 M. KURSHEEDT, secrétaire.

P. MALLARD,

No 67, RUE ROYALE.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Béatrice du Havre.

MEUBLES—secrétaires; fauteuils, prie dieu canapés, tête à tête, de marqueterie, consoles, jardinières, etc.

RIDEAUX—stores, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie.

Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., objets de fantaisie et d'art, papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminée, vases, flacons, coupes.—Services de table pour dîner, déjeuner et thé.

LAMPES—Carcelles, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine, article tout nouveau.

SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, encadrées.

TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc. aux prix les plus modérés.

☞ *Bals et soirées*—On trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candelabres, etc., à des conditions avantageuses. 16 oct—☞

Demande d'une bonne Cuisinière Française

ON demande immédiatement une bonne cuisinière Française pour une grande famille. S'adresser au No 43 rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bonnes recommandations. 25oct

A VENDRE.

UNE jeune griffonne de 22 ans, avec son enfant de 2 ans. Cette esclave est pleinement garantie, elle est très bonne blanchisseuse et repasseuse de fin, très bonne domestique de maison et un peu cuisinière.

S'adresser au No 22, rue St-Louis. 25 oct

AVIS—Les héritiers des successions A. LACOUR alias Régis et M. F. B. DUVAL, sa veuve, sont priés de passer à notre bureau pour affaires qui les intéressent. EUG. ROCHEREAU & Co. 25 oct 17 et 19, rue St Louis.

GANTS POUR DAMES, par le *Palmetto*—Gants noirs, blancs, couleur claire et foncée de la dernière importation et première qualité. 25oct—1m C. M. SIMPSON, 51, rue du Canal

A VENDRE — En débarquement du navire Chaudière, venant de Bordeaux 80 barriques vin rouge bon ordinaire Par L. MAJASTRE & J. CLAUZURE, 90, Vieille Levée, entre St-Louis 19 oct et Conti.

Habillements confectionnés.

No 9, Rue des Magasins

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés expres pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit:

Redingotes olives, noires, bleues, vertes et brunes, sacs et paletots fantaisie, paletots brun, habits en couvertes mackinaw, habits et redingotes en draps fantaisie, de toutes couleurs et qualités, pantalons noirs en cuir laine et casimir, pantalons fantaisie, à raies, à carreaux, pantalons fantaisie en cuir laine et satinet de toutes couleurs et qualités, gilets en velours brodé, gilets en satin noir et fantaisie, très gros de Naples noir et fantaisie, gilets de toutes les qualités, manteaux et autres, etc. à vendre par BACHBARNETT & Co, 9, rue des Magasins.

CHAPEAUX.—CHAPEAUX.—Noirs, perles, bruns et en soie, Buena Vista et à vendre par BACHBARNETT & Co, 16oct 9, rue des Magasins

NOUVELLEMENT arrivés et à vendre, 35 douzaines têtes de Mort, Jambons de Westphalie, Beurre de Normandie, 125 caisses vin de famille, 500 livres saucissons de Boulogne, 1re qualité, 50 do do d'Arles, 25 caisses prunes à l'eau de vie, et un assortiment complet de groceries pour famille. JEAN FIRSE, 16 oct Encoig. Royale et St Pierre.

Pour la Toussaint.

COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à fourres à la grande assortiment, en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE, 5 oct—1m 53, rue de Chartres

C. GODIN,

LIBRAIRE RELIEUR ET PAPETIER,

133, rue de Chartres.

ABONNEMENT à l'Illustration [illegible]
Do à l'Echo des Feuilletons
Do au Magasin Pittoresque
Do à la Revue Pittoresque
Do au Journal des Jeunes Filles
Do au Journal des Tailleurs
Do au Journal Médico-Chirurgical
Do à la lecture $1 par mois. 25oct—

EN débarquement du navire Maréchal Ney, de Bordeaux:
80 barriques vin rouge St Julien Medoc,
67 barils vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge, à vendre par X. LAMBERT,
25 oct 62, rue des Magasins

Ganterie et Bonneterie anglaises Laine et Coton.

REÇUS par le navire Huguenot, de Liverpool, et à vendre par B. TATOUT & CO., 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse,

Grands bas de laine, gris, noirs et blancs, pour hommes femmes et enfants, bas coton, blancs, écrus, gris, mêlés et noirs; chaussettes coton, laine et mérinos, pour hommes et enfants, gants laine pour hommes et enfants, de tous genres; gants soie, filoselle et coton, diverses couleurs, 400 douzaines bottines laine, pour petits enfants.

Ils ont toujours en main les articles de fantaisie français, allemands et du Nord; qu'ils vendent aux prix les plus modérés, et attendent incessamment par les navires Arcadia et Old England du Havre, un assortiment de marchandises de Paris, ainsi qu'une grande variété de jouets d'enfants par les premiers arrivages de Brême. 21 oct

Jambons de Westphalie

REÇU directement par le navire Louisiana, de Brême.
100 Jambons de Westphalie, qualité supérieure,
50 barils harengs de Hollande, frais,
24 do Caviar
50 do sardels à la saumure,
150 fromage Sapsego,
150 saucissons de Brunswick
25 caisses fromage tête de Maure, à vendre par DUNTZE & IKEN,
24 oct encoignure Royale et Conti

HABILLEMENTS CONFECTIONNES.

H. HUARD,

No. 69, rue Commune, vis-à-vis le Hewlett's Exchange.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et connaissances qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet d'habillements confectionnés en tous genres, choisis avec le plus grand soin et qu'il offre à des prix modérés; et tout en sollicitant leur patronage se flatter de pouvoir satisfaire leurs désirs.

Le public est respectueusement prié de vouloir bien lui accorder son attention et d'examiner son assortiment, qu'il espère flattera tous les goûts.
24oct—1m H. HUARD

Vente pour cause de départ.

D'UN MAGASIN DE GROCERIES bien situé et bien achalandé, un des mieux installés de la 1re municipalité.

S'adresser sur les lieux, rue Bourbon, entre St-Louis et Conti.

P. S. Le propriétaire fera un grand sacrifice pour traiter avant la fin du courant, et accordera des facilités pour le paiement.
25oct—5t R. GRENET.

ON demande deux ouvriers FERBLANTIERS. S'adresser rue de la Douane No 85. 25oct

CHARBON.—CHARBON.

CHARBON (cannel) Virginie, des mines de Peyton. Le soussigné agent pour la vente des charbons ci-dessus, informe ses amis et ses pratiques, et toutes les familles en général, qu'il a maintenant en main un grand stock de ce magnifique charbon, qu'il vendra en lots, à la convenance des acheteurs, mais non au-dessous de cinq barils. Les personnes qui se sont servies de ce charbon le déclarent égal, sinon supérieur au meilleur charbon cannel anglais. Les ordres laissés à mon bureau, 217, rue du Camp, ou à la boîte placée à la Banque le Horticulture, No. 26, rue du Camp, seront remplis, dans le plus bref délai.

N. B. Prix de ce charbon $1 le baril payable sur la livraison. MORTIMER TURNER & Co.
23oct—6m 217, rue du Camp

CHARBON DE PITTSBURG—Passé au crible pour l'usage des familles, en grenier ou en barriques pour chargements, toujours en mains, à vendre par MORTIMER TURNER & Co, 23oct—6f 217, rue du Camp

CHARBON ANTHRACITE—En grenier, et boucauts préparé pour les familles, et à vendre par MORTIMER TURNER & Co, 23oct—6f 217, rue du Camp

Charbon Cannel Anglais.

100 TONNEAUX à bord du navire Huguenot, en déchargement au poteau No. 8, 2me municipalité, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, à des prix réduits en prenant sur le navire par MORTIMER TURNER & Co, 23oct—6f 217, rue du Camp

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—354 caisses en déchargement des navires Hope, Mary Glover, Shirley Galena et Onsipee, à vendre par G W DUNBAR, 18 oct 5 rue des Magasins

CHAUX—3,000 barils chaux de Thomaston, en déchargement de la barque A. H. Kimball et du brick S. L. E. Surtises, à vendre par BAYNARD & BOLDEN, 26oct 98, rue des Magasins, et Maison Rouge.

A VENDRE en débarquement du navire Gaziese, venant de Bordeaux—
[illegible]

LOGALBAR & CO.,
24 sept Encoig. Royale et Douane.

A LOUER—Pour le 1er novembre prochain, le 1er et 2d étage de la maison No 16, des maisons Pontalba, rue de Chartres. Les deux, et y a aussi [illegible] ou séparément. S'adresser à BOISSE & PINAUD, 16oct—☞ 15, rue de Chartres.

A LOUER—Une maison [illegible] en briques No 112, rue St Philippe entre Dauphine et Bourbon [illegible] vembre prochain. S'adresser à PABLO L. FELPI, No 131, Vieux Carré.

14 oct—☞

A LOUER.—Deux belles maisons neuves en briques ayant toutes les convenances pour familles, portant les Nos 137 et 139, rue Conti, encoignure Hôpital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Xiques, No 3, rue Front, entre Conti et Crossman. 6oct—☞

A LOUER.—Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain. Deux belles maisons de residences, parfaitement situées en [illegible] troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, [illegible] actuellement occupé par M. Aaron [illegible] EDWARD BARN [illegible] 6oct—☞

MAISON A LOUER.

Une maison basse, située rue de Craps, entre Union et Bagatelle, ayant salle et salle à manger, avec parties à coulisses, trois chambres à coucher, galerie et cabinet, grande cour en jardin et bien briquetée, cuisine à étages, arrière cour, etc. S'adresser chez LORNE & FROIS, 17 oct 14, rue du Canal

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui ont [illegible] location de ses maisons. Son adresse est No 5 sur la rue St Pierre près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct—1m

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.

L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires aura lieu le lundi, 4 novembre, à 6 heures [illegible] au bureau de la Compagnie. F. J. FORSTALL, 15oct—au 4 n. Secrétaire.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN EMMA, sont priées de les présenter à C. H. NOBLE, 4 oct—6t No 9, Nouveau Bassin

F. FRYER,

Encoignure Royale et Bienville.

RAPPELLE aux Dames l'ouverture de son magasin de la RUE DE CHARTRES, No 36; elles y trouveront comme à celui de la Rue Royale, toutes les nouveautés de Paris qu'elle vient d'en recevoir, par les navires Orlando, Brunswick, Magnolia et Beatrice. L'arrivée du Gal Engrand viendra sous peu compléter son riche assortiment. 23oct—☞

13 RUE CHARTRES 13

P. W. WOODLIEF,

VIENT de recevoir et ouvre en ce moment un magnifique choix de MARCHANDISES SÈCHES D'AUTOMNE ET D'HIVER, comprenant un assortiment complet. M. Woodlief a pris des arrangements tels avec le Nord, que chaque steamer lui apportera un nouveau choix des plus beaux articles de fantaisie tout récemment manufacturés. Il espère que sa longue habitude des affaires, son magasin [illegible] des [illegible] et [illegible] son achalandage, l'attireront au goût des acheteurs, et appelle, avec confiance l'attention de sa clientèle, de la étrangères et du public en général sur ce magnifique stock qui renferme les articles suivans tous de l'importation la récente

Foulards de soie Chine 4/4 article supérieur, tout nouvellement importé,
Soieries couleur, changeantes 7/8 do do,
Satin de Chine 3/4 et 7/8 très riche,
Satin Pomarre 4/4 extra do,
Broché et brodé Jenny Lind, do do,
Velours Pomarre, couleurs assorties do,
Soieries brodées, damassées et brochées do,
Satin noir de choix 4/4 do,
Velours épinglé couleurs assorties do,
Grenadines unies, brochées et brodées do,
Satin blanc et en couleur, article supérieur,
Quelques pièces lasting Bishop 4/4,
Un bel assortiment de soieries chinées pour demi-saison.

Soieries chinées unis et à carreaux, diff genres,
Cachemires imprimés, brochés et brodés,
Mousselines de laine, différentes couleurs,
Do mérinos français et anglais, très beau,
Alpacas noirs et en couleur, nouveau genre,
Bombasins noirs, satinés et croisés,
Indiennes françaises, anglaises et Américaines,
Un grand assortiment de ginghams do,
Mousselines suisses, de l'Inde, lyres et Nansook,
Do brodées, mull et tarlatan.

ARTICLES POUR RIDEAUX

Mousselines et dentelles brochées et brodées, supérieures, nouveau genre, et dessins gothiques, très riches; satin damassé et laine et coton.

TOILERIE.

Toiles, cotonnades, d'Irlande et d'Allemagne, assortiment de toutes qualités. Toiles à draps, 6, 8, 10 et 12/4. Do taies d'oreillers, bel article.

Aussi—Un grand assortiment de service de table assortis, damassés, quoiques unis très grands.

MARCHANDISES POUR PLANTATIONS

Cet assortiment comprend tous les genres de linseys, jeans, kerseys, flannels, chemises de laine, couvertures et couvertes françaises, les prix sont des plus avantageux offerts sur ce marché, sur lequel on appelle l'attention des acheteurs. 25 oct

GEORGE Y BRIGHT,

Encanteur et Estimateur,

Bureau, No 3, rue St Charles, au Premier.

INFORME le public et ses amis qu'il a repris son ancienne profession d'encanteur. Il apportera une attention toute particulière à la vente [illegible] ventes de succession, de grains de toute espèce et [illegible] propriétés. Il se chargera aussi de l'agence des affaires [illegible] des propriétaires non résidents en ville, voir [illegible] ventes de [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] pour leur agent. 20oct—☞

A vendre pour cause de départ.

PLUSIEURS bons domestiques de maison, au nombre desquels se trouve la famille d'une négresse âgée de 35 ans, avec ses six enfants âgés de treize à [illegible] ans. Ces esclaves sont vendus parce que [illegible] le propriétaire [illegible]

Un joli mobilier convenable pour une petite famille, comprenant un service d'argenterie.

[illegible] quantité d'arbustes et de fleurs partie en pots et en terre.

Le tout sera vendu en bloc ou par portion. S'adresser à l'encoignure des rues Conti et Rampart du côté de la Chapelle.
14 oc.—25ps jusq 31

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres.

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin papier glacé, doré, &c., bordures ordinaires et imitation velouté, paysages, histoires, batailles de la pire, grande marine, fournées de Paris, &c. &c. ciels de lit, nouveau genre, devants de cheminées, avec THES, MARBRES, BOIS VERNIS, COLONNES, etc, TURES, &c. 10 sept—3m

THOMAS C. PAYAN & Co.,

10, RUE DU CANAL, 10,

Marchands, en gros et en détail, d'habillement confectionnés.

MANUFACTURE

LITTELL & PAYAN, 311, rue [illegible] au premier, Newark, N. J.
24 avril—1an

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO

RUE ST-CHARLES, No 22
4sept—1an

Changement de domicile

J. M. CABALLERO, a transporté son magasin du No 32, Vieille Levée, au No 36, de la même rue, entre celles de la Douane et Bienville. 14 oct

Chassaniol et Boulenger,

Encoignure Chartres et Conti,

AYANT reçu et déballé leurs marchandises du navire Beatrice, offrent à leurs clients de la ville et de la campagne, les articles suivans aux prix les plus modérés. Boucles de ceinture en jais, acier, nacre et autres. Cols, pélerines, mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle, bonnets d'enfants, cravates, mitaines, gants, soires et façonnées, de sergés et autres, parapluies et demi parapluies diverses couleurs et qualités, foulards fantaisie pour dames et enfans, peignes de toutes sortes, parfumerie assortie, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles de fantaisie, merceries, quincaillerie, bimbeloterie, etc. etc.

Par le Medicator et Galena, de New York denteles, torchons et autres, épingles et aiguilles de tous numéros, cartes à jouer, cordons de souliers papier à lettre, du fool scap, etc etc. 16oct

C. Bertrand,

LAMPISTE, No 217, rue Royale,

VIENT de recevoir un grand assortiment de lampes carcelles, modérateurs et autres, montées en bronze et porcelaine, article tout nouveau pour ornement, et se charge de toutes réparations. Huile fine française, spéciale pour lampes carcelles et modérateurs, un assortiment de verres et mèches, location de lampes pour bals et soirées, huile chimique camphine, gaz pour lampes Vincent; travaux en zinc, tels que baignoires, bains de siége, bains de pieds, baquets, installation de bains, filtre parisien, couvertures en zinc, garantis vingt ans, ouvrage de bâtiments en tous genres. 23 oct—a

POIVRE ET GINGEMBRE—150 sacs en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

CHANDELLES—400 caisses de Bedford & Judd, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

BLANC DE PLOMB—3000 barillets pur, No 1, et première qualité, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

WHISKEY—30 barils vieux Monongahela, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & CO, 23 oct 29, Vieille Levée

VIN DE BOURGOGNE—100 quarts vieux Bourgogne des trois grappes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

MASTIC—60 barils et vessie, à vendre en magasin par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

INDIGO—15 surons prime Lavacca, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 23 oct 29 Vieille Levée

EN débarquement du navire Magnolia, du Havre:
100 caisses chapeaux [illegible]
[illegible]

A VENDRE—[illegible]
[illegible]

E. DUBOUTT, 19 oct 13, rue Toulouse